

extension du réfectoire de l'école Ernest Renan

Travaux réalisés par la société FAYAT

Avenue Molière :

- vitesse limitée à 30km/h
- stationnement interdit dans la zone de travaux
- Rue barrée temporairement de 7h30 à 17h00
- Mise en sens interdit sauf aux riverains de la rue Danton à partir de l'avenue Eugène Varlin pendant toute la durée des travaux

Début des travaux

11/07/2022

Fin des travaux prévue

11/07/2022